



COMPTE RENDU REUNION

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2015

Le neuf octobre deux mille quinze à vingt heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Robert CARTIER,
Maire.

Présents : Mmes Marie DONNAT, Ameline DIENOT, Camille ROUSSEAU, MM. Robert CARTIER, Gérard COTE, Jean-Christophe HERY, Christian VILLE, Louis WALLAERT -
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents/Excusés : Françoise GROSS, Lauriane RANCHON (pouvoir M. Donnat), David MONON-

Date de convocation du Conseil municipal : 10 septembre 2015
Ameline DIENOT a été désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 septembre 2015

Mise au vote. Approbation à l'unanimité (8/8).

Décisions modificatives (réajustement budgétaire)

- Bascule de 1000 euros de la ligne budgétaire des *dépenses imprévues du budget de l'eau* afin de régler la facture de l'hydrogéologue et des frais d'étude de l'organisme "étape environnement". Rappel des objectifs de l'étude : protéger les zones de captage et garantir la qualité de l'eau. (*Perspective envisagée : se rapprocher du SIGREDA (Syndicat Intercommunal de la Gresse, du Drac et de leurs Affluents) pour prendre note des dossiers en cours avant le montage du prochain budget communal*).

- Bascule de 2000 euros de la ligne budgétaire des *dépenses imprévues de fonctionnement* du budget de la commune sur la ligne *investissement* (chapire 21). Décision budgétaire modificative nécessaire pour permettre l'achat de chaînes à neige, d'une plaque SETRA pour le chasse-neige et d'une fenêtre pour le camping.

Arrivée de Camille Rousseau 20h23.

Mises au vote des deux décisions modificatives. Approbation à l'unanimité (9/9).

Indemnité de conseil de Mme la trésorière

Indemnité pour conseil financier d'un montant de 339 € pour 2015.

Rendez-vous à envisager avec Madame la Trésorière fin janvier- début février pour bénéficier de ses conseils.

Mise au vote. Approbation à 8 voix pour et 1 abstention.

Autorisation de signature au Maire

Proposition d'augmentation du montant de l'autorisation donnée au maire à hauteur de 25000 €. Ce montant correspond au seuil minimum prévu pour les marchés à procédure adaptée. Cette proposition fait suite au rejet d'un acte concernant le marché du chantier aux Riperts, l'autorisation actuelle (5000 €) ne permettant pas de régler la facture.

Mise au vote. Approbation à l'unanimité (9/9).

Contrat de Déneigement

Deux entrepreneurs ont été rencontrés (M. Repellin et M. Flavier). M. Flavier n'est pas en mesure cette année de répondre matériellement à notre cahier des charges. En revanche, les propositions tarifaires et matérielles de M. Repellin ont permis la rédaction d'un contrat de déneigement pour cette année. En sus de la tarification horaire (tarif proche du contrat précédent avec l'entreprise Corréard qui cesse son activité), la commune prendra à sa charge l'achat d'une plaque SETRA permettant d'adapter l'étrave au tracteur de l'entreprise et un jeu de chaînes à neige. La vente des chaînes précédentes est à envisager. M. Reppelin envisage de faire appel à un conducteur installé au village. Cet aspect paraît favorable en termes de connaissance des sites et de réactivité. La tarification aura lieu grâce aux relevés d'heures pour un montant de 70 euros hors taxes de l'heure avec un minimum de 22 heures payées pour la saison. Pour information, une tournée équivaut à 3 à 4 heures. Le contrat est signé pour un an, il inclut le déneigement et l'application de pouzzolane (prise sur la plateforme du département à Clelles).

Mise au vote. Approbation à l'unanimité (9/9).

Convention BTP Balcon Est concernant le stockage de matériaux

Les travaux effectués par l'entreprise BTP Balcon Est au seuil de Trézanne sont terminés (une reprise du merlon dans le ruisseau de Trézanne est à revoir). Une convention est envisagée pour permettre à l'entreprise de stocker des matériaux naturels sur la plateforme communale sise au lieu dit "OYO". Les riverains ont été contactés et ont donné leur accord. Cette Convention détaillée écarte toute installation de machines, dépôt de goudrons, installation légère type algeco, installation électrique, adductions. Cette mise à disposition a été estimée à 4000 euros environ. Il s'agira de demander à l'entreprise de curer les fossés communaux en échange de cette mise à disposition.

Il est rappelé que le terrain du lieu-dit "OYO" est actuellement incompatible avec tout projet d'urbanisme.

Mise au vote. Approbation à l'unanimité (9/9).

INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

Décisions administratives

Deux arrêtés municipaux ont été signés concernant :

- stationnement des camping-cars
- les nuisances sonores

Points sur les travaux

Présentation de deux devis pour des travaux à venir :

- Travaux sylvicoles. Le devis et les prestations présentés par Xavier Poulat est mieux disant que celui de l'ONF et sera retenu.
- Mise à jour du cadastre. Entreprise SETIS.

Travaux achevés ou en cours :

Seuil de Trézanne : travaux déjà évoqués et achevés.

Plafond de la Mairie : travaux achevés et satisfaisants.

Les Riperts : le chantier du mur est en cours, le chemin est tracé et la plateforme du poteau incendie déjà réalisée. L'élargissement du virage adoucit la pente. Au regard des masses des engins qui pourront emprunter cet accès, l'installation de drains type "routier" paraît nécessaire.

Cimetière : la croix est encore en cours de décapage et de traitement. Le chantier a pris du retard.

TEPOS appel à projet (Territoire à Énergie Positive) : présentation du projet déposé au concours pour un budget total estimatif de 260.000 euros. Objectifs de ce projet :

- baisser la consommation énergétique des bâtiments communaux
- améliorer le confort des usagers
- préserver l'environnement

Choix d'un représentant pour l'éolien : La candidature de Louis Wallaert sera proposée au conseil communautaire du 12-10.

Ordures ménagères : l'installation des Moloch sera sans doute effectuée en deux temps. Le Conseil s'interroge sur les sites d'implantation au village. Gérard Cote est chargé d'intervenir auprès de CDC pour obtenir les plans et l'implantation des Moloch.

Urbanisme : Trois représentants municipaux (Louis Wallaert, Gérard Cote et Robert Cartier) se sont rapprochés du CAUE et ont rencontré Monsieur Chambon (CAUE) et Madame Aumelas de la DTT afin de s'informer sur la légitimité de passer en carte communale. Quand on observe la superposition des couches d'interdiction des surfaces urbanisables (loi montagne + carte des glissements de

terrains....), celles-ci semblent très limitées sur la commune. Si une réflexion concernant les orientations de développement du village paraît nécessaire, la mise en place d'un dispositif du type Carte communale ou Plan Local d'Urbanisme ne paraissent pas utiles. Si nous faisons le choix de ne pas mettre en place de dispositif, il sera nécessaire d'annuler les délibérations concernant le souhait de délégation à la Communauté de Communes de la Matheysine, du pays de Corps et des vallées du Valbonnais (CCMCV) du suivi des dossiers et celle concernant l'élaboration d'une carte communale.

Un travail de cohérence architecturale et urbanistique est en cours à l'initiative de Maires du territoire qui font les mêmes choix d'orientation. La commune pourra s'associer à cette réflexion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance commencée à 20 h est levée à 22h40.

Prochaine réunion du conseil le 6 novembre 2015